

**PORTANT TARIFICATION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE GOUVERNANCE
(CleRMa, 25-26 MAI 2020 A L'IAE CLERMONT AUVERGNE)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la Conférence Internationale de Gouvernance, qui se déroulera les 25 et 26 mai 2020 à l'IAE Clermont Auvergne s'établit comme suit :

- Inscription jusqu'au 08 avril inclus : 208,33 € HT / 250 € TTC
- Inscription tardive (après le 08 avril) : 291,67 € HT / 350 € TTC
- Inscription pour l'atelier doctoral : 125 € HT / 150 € TTC
- Dîner de Gala (accompagnant) : 45,45 € HT / 50 € TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/02/2020

Pd

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

14 FEV. 2020

- Publié le 14 FEV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.